



UCC DE DIRECTION

1er octobre 2026 au 31 mai 2027

Directeur d'ACM en association ou en collectivité publique ; le directeur(ice) est un professionnel de l'animation socio-culturelle et social. Il est amené à travailler aussi bien en situation de direction d'ACM: extrascolaire, périscolaire ou centres de vacances.



06.46.22.07.72



blueupformation.com



contact@blueupformation.com

En ligne, mais toujours accompagnés par notre responsable de formation expérimentée.

Votre formation 100 % en ligne inclut :



98 heures de e-learning sur notre plateforme de cours.

5 visioconférences, de 14 à 16h (heures de Paris) :

- 1er octobre 2026
- 17 novembre 2026
- 3 décembre 2026
- 26 janvier 2027
- 16 mars 2027

+ des temps de suivi individualisé en visio d'une heure, les 3 et 5/11/2026, le 28/01/2027 et le 31 mars 2027.

2 jours dédiés aux oraux blancs pour les 1er et 2^e passages :

- 13 avril 2027 et 10 mai 2027

Pré-requis et admission



- Être titulaire d'une des attestations de formation au secourisme suivante : PSC1/AFPS/PSE1/PSE2/AFGSU/SST
- Être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS, du DEJEPS ou du DESJEPS
- Justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs (ACM), d'une durée totale de 28 jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation (attestation à fournir)

Dès réception de votre dossier d'inscription complet, vous serez invité à un entretien en visioconférence avec la responsable de formation.



Situation de stage ou emploi

- 18 jours minimum en tant que directeur-trice adjoint·e ou directeur-trice d'ACM (extrascolaire, périscolaire ou centres de vacances).
- Pour le périscolaire, il faudra prévoir un doublement du temps, car le nombre d'heures par journée est moins important que pour l'extrascolaire afin d'atteindre l'équivalence.
- Le stage peut être découpé en 2 à 3 périodes maximum.

Objectif attendu : A l'issue de la formation, vous saurez diriger un ACM, encadrer des équipes et assurer la sécurité des publics.

DATES DES CERTIFICATIONS :

1er passage : le 30/04/2027
2e passage : le 31/05/2027

COÛT DE LA FORMATION :

1575 euros

Financements possibles: CPF, France Travail, OPCO, Employeur, Personnel...